
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 26 février 2013, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Nicole Jacques agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance, constat de quorum

Ouverture de la séance à 20h00 et constat de quorum, tous renoncent à l'avis de convocation.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-02-31

Sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'un secrétaire
3. Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2013-02-32

2. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général est vacant;

Sur une proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu de nommer madame Nicole Jacques, secrétaire.

ADOPTÉE

2013-02-33

3. Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

Considérant le programme d'aide financière « Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Considérant que le programme d'aide financière exige que soit identifié le signataire de la convention

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Plouffe et résolu unanimement :

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire d'accorder à la municipalité une aide financière dans le cadre du *Programme* Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

D'engager la municipalité à contribuer pour aux conditions déterminées par ledit programme

De désigner comme signataire de la convention monsieur le maire Claude Jutras

ADOPTÉE

4- Période de questions

Monsieur le maire tient une période de questions pour les citoyens dans l'assistance.

2013-02-34

5- Clôture de la session

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition du conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente session soit close à 20h10.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Nicole Jacques
Secrétaire